



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août-4 septembre 2015, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
du Bélarus (2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risque	8
IV. Suivi et évaluation.....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République du Bélarus (2016-2020) ...	10



I. Considérations générales

1. La République du Bélarus est un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) de 9,5 millions d'habitants. D'après le *Rapport sur le développement humain 2014*, elle se classait au 53^e rang sur 187 pays selon l'indice de développement humain et elle a également atteint la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté est tombée de 30,5 % en 2002 à 4,8 % en 2014. La prévalence de la tuberculose a été considérablement réduite, et 95 % des personnes vivant avec le VIH qui sont prises en charge par les services de soins de santé reçoivent un traitement antirétroviral. D'après le *Rapport sur le développement humain 2014*, le Bélarus est classé 28^e selon l'indice d'inégalité entre les sexes, et la proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national a augmenté, passant de 13,5 % en 2000 à 29,7 % en 2014. Actuellement, les émissions de gaz à effet de serre de ce pays sont d'ores et déjà inférieures de 33 % aux émissions de 1990 (chiffres de 2013). Le pays continue de préserver la diversité biologique et d'élargir les zones spécialement protégées, qui représentaient 7,8 % du territoire en 2013.

2. Le Bélarus a adopté une démarche prudente en ce qui concerne les réformes du marché et a préservé le rôle central de l'État, les entreprises publiques représentant environ 50 % du produit intérieur brut (PIB). En tant qu'économie axée sur l'exportation dont la majeure partie des produits dédiés à celle-ci prennent la route de la Fédération de Russie, son principal partenaire commercial, et de l'Union européenne, le Bélarus demeure vulnérable aux tensions géopolitiques et à un ralentissement de la croissance dans sa région. En 2013, il a enregistré un déficit de sa balance courante d'environ 10 % du PIB et a fait face à une diminution sensible des exportations; en l'espace d'une année, en 2014-2015, la monnaie nationale s'est dépréciée de 50 % par rapport au dollar des États-Unis. Les sources d'énergie locales sont limitées et le Bélarus importe la plupart de ses combustibles, fournis en majeure partie par la Fédération de Russie. La croissance des revenus réels, des salaires et des retraites a ralenti et le pays connaît une période de faible croissance de la productivité du travail. Il reste des obstacles à surmonter dans les domaines de l'agriculture durable, de la gestion des déchets, de la pollution de l'eau, de l'énergie renouvelable et de la sensibilisation de la population à l'environnement, sujets abordés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD 2016-2020).

3. Le Bélarus a géré avec succès les conséquences catastrophiques de l'accident nucléaire de Tchernobyl en réhabilitant la région touchée. En prévision du trentième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, qui aura lieu en 2016, le développement humain durable doit rester le principe directeur permettant, au cours des prochaines années, de mettre la région sur la voie d'un développement stable.

4. Selon le *Rapport sur le développement humain 2014*, l'espérance de vie à la naissance reste relativement faible (72,6 ans). Les hommes vivent en moyenne 10,6 ans de moins que les femmes, ce qui s'explique en grande partie par la forte prévalence de maladies non contagieuses et des blessures, en particulier dans les zones rurales. Des efforts constants sont requis afin de pérenniser les progrès accomplis en matière de traitements et de soins prodigués contre la tuberculose pharmacorésistante, les maladies non transmissibles et le VIH, en vue d'en réduire la charge pour la santé publique et l'économie nationale. L'urbanisation croissante, qui est passée de 70,9 % de la population en 2003 à 77,3 % en 2015, a entraîné une

accélération de la demande d'infrastructures et de services de base adéquats, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, lesquelles représentent 5,7 % de la population. Le Bélarus doit également continuer de s'employer à réduire l'écart de rémunération entre les sexes. Au cours des 10 dernières années, en dépit de leur niveau d'instruction plus élevé, les femmes ont gagné, à responsabilité égale, en moyenne 24,3 % de moins que les hommes (chiffres de 2014), ce qui les rend plus vulnérables sur le plan économique.

5. Le Bélarus est partie aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à l'exception notable de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il s'efforce d'améliorer son système de gouvernance, notamment en tirant le meilleur parti d'une administration publique efficace, en réduisant les risques de corruption spécifiques à chaque secteur, en faisant participer la population à la prise de décisions et en répondant aux besoins des groupes vulnérables. À l'issue de son premier examen périodique universel, qui a eu lieu en 2010, le Bélarus a procédé, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à une série sans précédent de consultations nationales qui se sont déroulées avec la participation du Parlement, des institutions de l'État, de la société civile, des organismes de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

6. Situé à la frontière entre l'Union européenne et la Communauté d'États indépendants (CEI), le Bélarus est un pays de transit pour les migrants clandestins, le trafic de stupéfiants et les réseaux de traite des êtres humains. Depuis 2010, il a joué un rôle de premier plan au sein du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains et travaille en collaboration avec 19 pays sur le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

7. Le Bélarus accueille le principal organe exécutif de la CEI et s'emploie activement à promouvoir les relations économiques et commerciales entre ses membres, ainsi qu'entre ceux de l'Union économique eurasiennne (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie et Kazakhstan). D'après les rapports *Doing Business* de la Banque mondiale de 2007 et de 2014, le pays est passé, durant la période séparant ces rapports, de la 129^e à la 57^e place du classement de la Banque mondiale portant le même nom, en créant des conditions propices dans le domaine de l'investissement, de la fiscalité des entreprises et des permis de construire. Le Bélarus continue de s'employer à devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui constituera la prochaine étape de son intégration dans l'économie mondiale.

8. Le développement durable du Bélarus est l'objectif principal de la Stratégie nationale de développement durable 2030 (SNDD-2030), qui se concentre sur deux principes clefs : a) la résilience, qui permet de résister aux chocs et à leurs effets sur le développement humain, l'économie et l'environnement; b) la réactivité, qui permet de renforcer les systèmes de gouvernance aux niveaux central et local, grâce à un débat ouvert et constructif entre l'État, la société civile et le secteur privé. La SNDD-2030 vise également à faire en sorte que le Bélarus entre dans le groupe des 40 pays jouissant d'un indice de développement humain très élevé, d'accroître l'espérance de vie pour qu'elle atteigne 77 ans et de fournir des services sociaux universels, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les jeunes, les personnes handicapées, les personnes touchées par des maladies transmissibles telles que le VIH et la tuberculose, les migrants et les populations

rurales, et plus particulièrement dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl. Elle a également pour but de garantir l'égalité des chances sur le plan matériel pour les hommes et les femmes, notamment par l'intermédiaire des petites et moyennes entreprises (PME), tout en adhérant aux principes d'une économie verte.

9. L'action menée pour régler les problèmes existants et aider le Bélarus à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable sera enrichie par l'expérience du PNUD, les enseignements qu'il en a tirés et son aptitude à promouvoir les pratiques exemplaires provenant de contextes comparables. Lors de la mise en œuvre du programme de pays précédent (2011-2015), le PNUD a mis en place, en sa qualité de principal bénéficiaire des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, des partenariats et des pratiques exemplaires s'agissant de promouvoir et d'assurer l'accès aux moyens de prévention et de traitement du VIH et de la tuberculose, ainsi qu'à l'accompagnement des personnes qui en sont atteintes.

10. En partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD a mis en place de nouvelles stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de préservation de la diversité biologique. Il a été le premier organisme à rassembler un large éventail de parties prenantes nationales et d'organismes des Nations Unies autour de débats multipartites sur les droits fondamentaux dans le cadre de l'examen périodique universel. Cela a permis d'améliorer les moyens de subsistance des populations vivant dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl, en particulier les ménages dirigés par une femme. Par ailleurs, le PNUD a mis en place des moyens de réformes durables, tels que des partenariats entre secteur public et secteur privé, une restructuration des entreprises socialement responsable, l'écotourisme et des laboratoires pour l'innovation sociale. En outre, il a contribué à la sécurité régionale en appuyant le stockage en lieu sûr des armes légères et de petit calibre et en promouvant des méthodes modernes de gestion des frontières.

11. L'évaluation des projets du PNUD exécutés dans le cadre du PNUAD pour la période 2010-2015 a révélé que le PNUD était à même de négocier des partenariats entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé, et de défendre les droits des groupes vulnérables. Reconnu comme un partenaire fiable à qui on peut faire appel pour fournir des apports de haut niveau sur les réformes socioéconomiques, le PNUD doit encore renforcer la coopération intersectorielle et le rôle joué par les bénéficiaires dans ses programmes, et utiliser des données ventilées pour le suivi et l'évaluation de façon à obtenir des résultats plus ciblés. De plus, ses principaux partenaires ont souligné de nouveau la nécessité d'une programmation souple et de la mise en place d'un mécanisme permettant de fournir des conseils stratégiques à ceux qui le demandent.

12. Le nouveau programme de pays pour 2016-2020 se fonde sur la SNDD-2030, les stratégies sectorielles, le PNUAD 2016-2020, les consultations nationales pour l'après-2015, l'enquête MY World, l'évaluation des avantages comparatifs du PNUD et le dialogue en cours entre les pouvoirs publics et les institutions financières internationales autour de réformes structurelles futures. Dans le cadre de ce nouveau programme, le PNUD contribuera : a) à renforcer l'efficacité de systèmes de gouvernance inclusifs, réactifs et responsables; b) à poursuivre une croissance verte qui repose sur les principes d'intégration; c) à assurer aux groupes vulnérables un accès universel aux services de base. Ces domaines sont les volets

principaux de la SNDD-2030 ainsi que les domaines dans lesquels le PNUD est déjà bien placé ou est en mesure de faire appel aux connaissances spécialisées et à l'appui nécessaires. En ouvrant à l'élaboration des politiques, le PNUD s'emploiera, en tant que partenaire de développement fiable et impartial, à mobiliser des ressources nationales en vue d'atteindre les objectifs nationaux correspondants, en particulier pendant la première phase de la SNDD-2030, à savoir le Plan national de développement pour 2016-2020.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le PNUD va rationaliser son appui, afin d'assurer la cohérence des mesures prises dans trois domaines prioritaires en phase avec la SNDD-2030, les programmes nationaux de développement, le PNUAD 2016-2020 et le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

14. **Domaine prioritaire 1 : renforcement des systèmes de gouvernance inclusifs et réactifs.** Ce domaine prioritaire vise à atteindre la réalisation 2 du plan stratégique du PNUD et la réalisation 1.2 du PNUAD.

15. Afin de soutenir la résilience du dialogue entre l'État et la société civile aux fins du développement socioéconomique, le PNUD aidera les structures nationales et locales à assurer progressivement la jouissance effective des droits de l'homme et l'application des recommandations faites dans le cadre de l'examen périodique universel et de celles émanant des organes conventionnels des Nations Unies. Plus précisément, il facilitera le dialogue multipartite durant le deuxième cycle de l'examen périodique universel et promouvra le rôle joué par les différents acteurs de la société civile, tant les hommes que les femmes, et tout particulièrement les jeunes, dans la prise de décisions et l'exécution et l'évaluation des politiques et programmes nationaux et locaux. Il continuera à favoriser la mise en œuvre systématique des conventions internationales par l'appareil judiciaire et les forces de maintien de l'ordre.

16. Puisque le Bélarus est un pays de transit et que des menaces transfrontalières en découlent, le PNUD l'aidera à participer à la sécurité régionale et, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales, il s'attachera à établir de meilleurs systèmes pour assurer les droits des migrants en situation irrégulière et des victimes de la traite des êtres humains. Il aidera également la République du Bélarus à adopter des méthodes de gestion des frontières modernes et à donner aux institutions chargées du stockage en lieu sûr des armes légères et de petit calibre les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

17. Afin de promouvoir un système de gouvernance ouvert, réactif et responsable, le PNUD aidera le Bélarus à renforcer l'intégrité des institutions publiques et à améliorer la prestation de services publics. Il l'aidera aussi à explorer et à généraliser les évaluations des risques de corruption spécifiques à chaque secteur, la promotion du cybergouvernement, l'accès à l'information et la fourniture de services au travers d'institutions d'un nouveau genre, tels que des centres de services à la clientèle intégrés permettant la fourniture de services administratifs. Le PNUD appuiera l'adoption et l'application d'une loi sur la protection des données personnelles conforme aux normes internationales. Il aidera également le Bélarus à mettre au point des politiques et des cadres fondés sur l'analyse des faits qui visent à promouvoir la participation des femmes aux décisions et à créer un environnement

porteur permettant aux femmes chefs d'entreprise de devenir une source importante de croissance économique et de création d'emplois.

18. Domaine prioritaire 2 : assurer une croissance et un développement partagés et durables, générant les capacités productives qui ciblent la création d'emploi et de moyens de subsistance pour les groupes vulnérables. Ce domaine prioritaire a pour but de contribuer à la réalisation 1 du plan stratégique du PNUD et aux réalisations 2.1 et 3.1 du PNUAD.

19. En s'appuyant sur le rapport national sur le développement humain de 2015 traitant de la compétitivité régionale, le PNUD s'efforcera d'aider la République du Bélarus à faire passer son économie d'une forte dépendance énergétique à une utilisation rationnelle de l'énergie, tout en maintenant des politiques sociales ouvertes et durables.

20. Le PNUD aidera également le pays à mettre en place des conditions économiques viables au niveau local, spécialement dans les régions se remettant de l'accident de Tchernobyl, en facilitant la prise de mesures visant à attirer les investissements, à soutenir l'innovation, à développer les petites et moyennes entreprises et à promouvoir un meilleur équilibre entre les sexes dans l'accès à l'emploi, l'accent étant mis sur les jeunes. À cette fin, il s'engagera notamment à apporter un appui à l'enseignement professionnel, à l'implantation de petites entreprises innovantes et à la participation des PME à l'exportation.

21. Les partenariats entre secteur public et secteur privé ainsi que les PME tireront profit de l'échange de connaissances Est-Est, et le PNUD apportera sa contribution aux réformes économiques en mettant l'accent sur l'emploi dans les secteurs à faible consommation d'énergie. Il continuera également d'apporter son aide au Bélarus afin qu'il satisfasse aux conditions requises pour adhérer à l'OMC. Il soutiendra la mise en œuvre d'une réforme de la législation fiscale permettant de réduire les charges des entreprises et de promouvoir des modèles efficaces d'administration fiscale et des services consultatifs en matière de fiscalité pour les entreprises.

22. Le PNUD appuiera l'application des principes de l'économie verte et de l'urbanification soucieuse de l'environnement et de la problématique hommes-femmes en promouvant les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne, et l'amélioration des normes d'efficacité énergétique et des mécanismes de gestion des déchets. Il renforcera également les moyens dont dispose le Bélarus pour lutter contre les changements climatiques, grâce aux mesures suivantes : formulation de politiques d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes; élaboration de stratégies de réduction des risques liés aux catastrophes accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées vivant dans des zones rurales; et mise en place de mécanismes de coordination des bassins hydrographiques internationaux. De plus, il aidera le pays à assurer la protection d'espèces rares et de biotopes d'intérêt national et international en renforçant les capacités nationales d'élaboration et d'application de politiques relatives à la gestion intégrée des écosystèmes, notamment au moyen d'une préservation et d'une extension des zones protégées et d'une gestion des importantes ressources forestières du pays.

23. Domaine prioritaire 3 : renforcement des institutions en vue d'assurer progressivement l'accès universel aux services de base, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables. Ce domaine prioritaire vise à contribuer directement à la réalisation 3 du plan stratégique du PNUD et à la réalisation 4.3 du PNUAD.

24. Afin d'aider les pouvoirs publics à remédier à la faiblesse de l'espérance de vie, qui est due en grande partie aux maladies non transmissibles et qui nuit à la croissance économique, le PNUD facilitera la participation des autorités locales et des organisations de la société civile à la promotion de modes de vie sains, y compris dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl et en particulier auprès des jeunes. Le PNUD aura comme objectif tout particulier d'aider les autorités locales, les communautés et les organisations de la société civile des zones rurales à réduire la consommation de tabac et d'alcool ainsi qu'à promouvoir des modes de vie plus sains, tant chez les hommes que chez les femmes, par la formulation de politiques publiques et le lancement d'actions de sensibilisation et de campagnes novatrices incitant à un changement de comportement. Il se tiendra également prêt à aider le Bélarus à lutter contre les effets négatifs que les programmes d'ajustement structurel pourraient avoir sur les groupes vulnérables.

25. Le PNUD continuera d'aider les autorités publiques à mettre en place des programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose, notamment par la gestion, la responsabilisation et le contrôle des activités financées par le Fonds mondial, ainsi que par le renforcement des capacités des principaux bénéficiaires. Il s'emploiera aussi à renforcer le dialogue entre l'État et la société civile et à assurer le bon déroulement, à compter de 2016, de la transition vers l'appropriation nationale de la mise en œuvre des projets du Fonds mondial.

26. Le PNUD soutiendra la volonté déclarée du pays d'adhérer à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et collaborera avec de nombreuses parties prenantes pour lutter contre les stéréotypes sociaux négatifs et créer des moyens de subsistance pour les personnes handicapées.

27. *Partenariats et coopération Est-Est.* Récemment, le PNUD s'est imposé en tant que pôle de premier plan pour le partage des connaissances, l'innovation et le développement des échanges Est-Est. Il fondera son action sur la résolution 69/10 de l'Assemblée générale, qui appelle à une plus grande coopération entre l'ONU et la CEI. À cette fin, le PNUD tirera parti de la présence, à Minsk, du Comité exécutif de la CEI pour élargir le dialogue et créer des synergies avec d'autres pays de la CEI dans le domaine de l'économie verte, de la promotion des droits des personnes handicapées, de la réduction des risques de catastrophe, du relèvement des zones touchées par l'accident de Tchernobyl, des maladies non transmissibles, du VIH, de la tuberculose et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

28. Le PNUD continuera de fournir des orientations de haut niveau dans des domaines stratégiques tels que les prévisions économiques, le renforcement de la résilience après une crise, la protection sociale des groupes vulnérables et une planification nationale sans exclusive. Il mettra également en place un mécanisme capable de définir rapidement et de prodiguer, en amont, des orientations éclairées sur tous les domaines couverts par le programme de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En faisant appel à son réseau mondial de savoir, notamment ses centres régionaux et mondiaux, il renforcera la coopération et le partenariat entre l'ONU, le monde universitaire, le secteur privé, les administrations locales et d'autres institutions, pour favoriser l'échange de

connaissances et l'innovation sur le plan intersectoriel. En s'appuyant sur sa longue expérience de travail avec le secteur public et la société civile, il continuera de concourir au renforcement des capacités des institutions de l'État, des autorités locales, du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile en leur fournissant une assistance technique et une gestion des subventions qui permettront de créer un espace de dialogue multipartite dans les domaines définis par le programme de pays et le PNUAD 2016-2020. À la suite du succès de son laboratoire pour l'innovation sociale de 2014, le PNUD mettra en place des partenariats et renforcera les capacités des jeunes innovateurs sociaux, des réseaux professionnels et des pouvoirs publics engagés dans la mise en œuvre de la SNDD-2030.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. L'exécution du programme de pays sera coordonnée par le Ministère de l'économie. Les grands principes régissant l'administration du programme sont notamment l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi communs des projets ainsi que le partage des coûts relatifs à ceux-ci, en conformité avec les instructions permanentes de l'initiative « Unis dans l'action », le cas échéant. L'exécution nationale sera le mode privilégié de mise en œuvre. Il sera fait appel à l'exécution directe dans des situations exceptionnelles. Le PNUD continuera de fournir des services d'appui à l'exécution à la demande de l'État.

30. Étant donné que le programme de pays contribue à la réalisation du PNUAD 2016-2020, des synergies seront créées avec les entités chargées de rendre compte des progrès et d'assurer le suivi dans le cadre de ce dernier. Le Comité de coordination du PNUAD supervisera l'avancement du programme grâce aux informations transmises par les groupes de résultats comprenant des organismes des Nations Unies et des partenaires nationaux.

31. Les besoins en ressources du programme de pays sont d'un montant estimé provisoirement à 82 millions de dollars. Au vu de la difficulté que représente une collecte de fonds dans le contexte international actuel, mais aussi des tensions politiques et des conditions de sécurité dans la région, une stratégie novatrice d'établissement de partenariats et de mobilisation des ressources sera mise au point pour répondre aux besoins du programme de pays. Une approche plus flexible et robuste du partenariat et de la mobilisation des ressources est donc nécessaire et requiert d'élargir la base des donateurs, en faisant appel aux donateurs non traditionnels, aux fonds mondiaux thématiques, aux fondations et au secteur privé, ainsi qu'à la participation du Gouvernement aux coûts pour les domaines prioritaires.

32. Le PNUD adoptera une approche par portefeuille rigoureuse pour garantir la qualité, l'efficacité et l'efficience de son programme et de ses projets. Plus précisément, il regroupera les projets d'envergure réduite et appliquera une programmation intersectorielle intégrée, ce qui lui permettra de continuer à mettre l'accent sur un ensemble de résultats plus restreint. Chaque projet sera administré par un conseil spécialisé. Le PNUD prendra en compte les questions de viabilité environnementale et sociale lors de la conception et de l'exécution de tous les projets, afin d'y intégrer pleinement une démarche soucieuse d'égalité entre les

sexes, la réduction des risques de catastrophe et le respect des droits fondamentaux. Il y intégrera également les stratégies relatives à la société civile et aux jeunes mises au point par les équipes de pays, et le Groupe consultatif des Nations Unies pour la jeunesse du Bélarus sera un acteur supplémentaire de ces projets, de la conception au suivi et à l'évaluation.

33. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen permettant de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre des programmes de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

34. Le PNUD continuera de promouvoir et d'appuyer la production de statistiques fiables et pertinentes, qui comprendront des jeux de données sur les groupes vulnérables ainsi que des données ventilées par sexe au niveau national et régional, conformément à l'approche fondée sur les droits de l'homme. Il travaillera en étroite collaboration avec les organismes publics, les instituts de recherche et les organisations de la société civile afin d'aider la SNDD-2030 à renforcer le suivi et l'évaluation des programmes nationaux de développement.

35. Le PNUD renforcera sa capacité de collecte, d'analyse et d'utilisation de données afin d'évaluer dans quelle mesure le programme contribue à opérer un changement en profondeur. Il s'agira de dispenser une formation aux responsables de programme ou de projet, d'intégrer les fonctions de planification et de suivi et de veiller à ce que la gestion des résultats soit fondée sur l'analyse des faits. Le PNUD assurera le suivi et l'évaluation chaque année et lors de chaque cycle de programme et de projet. Il s'appuiera également sur les avis émis par les conseils de programme et de projet. Il veillera à ce que les budgets alloués aux activités de suivi et d'évaluation soient approuvés par les comités locaux d'examen des projets. Il prévoit de procéder à l'évaluation des réalisations attendues pour chacun des domaines prioritaires du programme.

36. Le PNUD s'emploiera à mettre en place des programmes de rétro-information efficaces permettant de garantir la responsabilité par rapport aux personnes bénéficiaires en aval.

37. Le PNUD se servira des évaluations annuelles du PNUAD et, dans la mesure du possible, des évaluations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies, pour confirmer les progrès accomplis par rapport aux résultats attendus.

38. Le programme proposé aidera les autorités publiques à mettre au point des systèmes d'analyse et de traitement d'informations pour des politiques publiques et à mettre le œuvre un suivi participatif dans le cadre du programme mondial de développement pour l'après-2015.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République du Bélarus (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : Mettre au point des systèmes de gouvernance pour parvenir au développement durable; assurer la transparence et l'ouverture des organes de l'administration publique (SNDD-2030); veiller à ce que les processus sociaux et politiques soient plus ouverts, avec l'égalité des sexes comme question intersectorielle (consultations nationales pour l'après-2015).

Réalisation 1.2 visée par le PNUAD : D'ici à 2020, les institutions de l'État garantissent une gouvernance dynamique, responsable et transparente pour permettre aux citoyens de bénéficier de l'ensemble des droits fondamentaux, en conformité avec les normes et principes internationaux.

Réalisation 2 du plan stratégique : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
<p>1.1.2. Des consultations publiques au sujet de projets de textes législatifs, de résolutions gouvernementales et de programmes nationaux sont organisées et les propositions faites par la société civile et le secteur privé sont prises en considération dans le processus de révision de la législation.</p> <p><i>Niveau de référence :</i> De rares consultations publiques sont organisées au sujet de projets de textes législatifs et de résolutions gouvernementales; un petit nombre de propositions émanant de la société civile et du secteur privé sont prises en compte dans le processus de révision de la législation.</p>	<p>Portail national d'informations juridiques (www.pravo.by)</p> <p>Dépôt de référence d'informations juridiques de la République du Bélarus</p> <p><i>(données devant être ventilées par âge et par sexe)</i></p>	<p>Produit n° 1.1 : Les structures en place aux échelons central et local devront assurer progressivement la jouissance effective des droits de l'homme, ainsi qu'une mise en œuvre efficiente des recommandations issues de l'examen périodique universel, ce qui permettra aux organisations de la société civile et aux citoyens, y compris les jeunes, de participer sereinement, véritablement et de plus en plus activement à la prise de décisions au niveau national</p> <p>1.1.1 : Pourcentage des recommandations de l'examen périodique universel approuvées qui ont été mises en œuvre Niveau de référence : 77 % Niveau cible : 90 % Données : rapport national sur l'examen périodique universel, rapport de l'équipe de pays sur l'examen périodique universel</p> <p>1.1.2 : Nombre de membres des organisations de la société civile actifs dans l'Instance de coordination nationale pour les programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose au Bélarus Niveau de référence : 12 (2014) Niveau cible : 20 (2018) Données : rapports de l'Instance de coordination nationale</p> <p>1.1.3 : Aptitude du Comité d'État des douanes de la République du Bélarus à assurer effectivement la gestion intégrée des frontières, y compris à répondre aux besoins des migrants vulnérables Niveau de référence : aptitude limitée</p>	<p>Ministère des affaires étrangères; Assemblée nationale; Ministère de la défense; Comité d'État des douanes; Ministère de l'économie; Ministère de la justice; Centre national de la législation et de la recherche juridique; Centre national de services en ligne; Ministère de la communication; Ministère de l'intérieur; Bureau du Procureur général; Ministère de la santé; Cour constitutionnelle; Cour suprême; universités et établissements d'enseignement; autorités locales; organisations non</p>	<p>Ressources ordinaires : 794</p> <p>Autres ressources : 14 132 (à mobiliser)</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
<p><i>Niveau cible</i> : La pratique des consultations publiques sur les projets de textes juridiques et de résolutions gouvernementales est élargie, et la proportion de propositions émanant de la société civile et du secteur privé prises en compte durant le processus d'amendement de la législation augmente.</p>		<p>Niveau cible : des plans de renforcement des capacités sont conçus et mis en œuvre sur la base d'évaluations systémiques Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p> <p>1.1.4 : Nombre de programmes de formation et de recyclage de juristes mis à jour afin d'incorporer les dispositions des accords internationaux sur les droits fondamentaux, l'état de droit et l'égalité des sexes auxquels le Bélarus est partie</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Données : rapports des établissements d'enseignement professionnel, analyses d'experts</p>	<p>gouvernementales; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Organisation internationale pour les migrations</p>	
<p>1.2.1. Poursuite de la mise en adéquation de la législation interne avec les principes généralement reconnus du droit international et les dispositions des instruments internationaux auxquels le Bélarus est partie; application de ces principes et dispositions par la justice et les forces de maintien de l'ordre</p>		<p>1.1.5 : Nombre de nouveaux cadres et politiques fondés sur l'analyse des faits qui visent à accroître la participation des femmes à la prise de décisions et à favoriser leur autonomisation économique</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Données : rapport national, rapport de l'équipe de pays et autres contributions sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; site Web du Ministère du travail et de la protection sociale; organisations non gouvernementales féminines</p>		
<p><i>Niveau de référence</i> : La législation interne et les différents services de l'État n'ont pas encore pleinement intégré les dispositions des accords internationaux auxquels le Bélarus est partie.</p>		<p>Produit n° 1.2 : La législation interne est conforme aux principes reconnus du droit international et aux dispositions des instruments internationaux auxquels le Bélarus est partie; les conventions internationales et les dispositions constitutionnelles sont systématiquement appliquées et mises en œuvre par l'appareil judiciaires et les forces de maintien de l'ordre</p> <p>1.2.1 : Nombre de nouveaux textes législatifs qui intègrent les dispositions des instruments internationaux</p> <p>Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 10 (2020) Données : rapports officiels du gouvernement, rapports de projet, documents des organes conventionnels des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies</p>		
<p><i>Niveau cible</i> : Amélioration de la législation nationale et élargissement de la mise en œuvre des dispositions des accords internationaux auxquels le Bélarus est partie</p>		<p>1.2.2 : Capacité nationale d'appliquer des méthodes de pointe pour détecter et enregistrer des crimes liés à la traite des êtres humains et</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
<p>1.2.2. Amélioration de l'analyse et de l'application au niveau national des recommandations formulées par les organisations internationales, notamment dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Faible participation de la société civile et de l'administration publique aux mécanismes internationaux de suivi concernant le Bélarus et aux efforts visant à appliquer les recommandations formulées par les organisations internationales</p> <p><i>Niveau cible</i> : Participation active de la société civile et de l'administration publique aux mécanismes internationaux de suivi concernant le Bélarus et aux efforts visant à appliquer les recommandations formulées par les organisations internationales</p> <p>1.2.4. Part des procédures administratives effectuées en ligne</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 2015 – à définir sur la base de travaux de recherche; le portail menant aux</p>		<p>enquêter sur ceux-ci, conformément à l'approche fondée sur les droits de l'homme et en coordination avec d'autres pays</p> <p>Niveau de référence : capacité limitée</p> <p>Niveau cible : des plans de renforcement des capacités sont conçus et mis en œuvre sur la base d'évaluations systémiques</p> <p>Données : évaluations systémiques des capacités, rapports officiels du gouvernement, rapports de projet</p> <p>1.2.3 : Nombre de nouveaux textes législatifs adoptés en vue d'assurer la protection des données personnelles des citoyens bélarussiens et conformes aux normes internationales pertinentes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 1</p> <p>Données : dépôt de référence d'informations juridiques de la République du Bélarus, analyses d'experts</p> <p>Produit n° 1.3 : Le renforcement des capacités, en particulier au niveau local, permet de fournir un service public efficient, transparent et responsable, dans le respect de la primauté de droit et des principes relatifs aux droits fondamentaux</p> <p>1.3.1 : Degré de satisfaction de la population vis-à-vis de la prestation de services publics, en ce qui concerne les principes d'efficacité, de transparence et de responsabilité</p> <p>Niveau de référence : sur le plan qualitatif, le niveau de satisfaction semble faible, tout comme le dialogue entre l'État, la société civile et le secteur privé</p> <p>Niveau cible : niveau de satisfaction et de dialogue élevé</p> <p>Données : enquêtes, rapports officiels du Gouvernement, analyses d'experts</p> <p>1.3.2 : Nombre d'unités militaires dont l'infrastructure de gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre et la sécurité physique connexe a été améliorée</p> <p>Niveau de référence : 8</p> <p>Niveau cible : 13</p> <p>Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p> <p>1.3.3 : Existence de centres de services pour les procédures administratives fonctionnels</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
différents services en ligne de l'État est opérationnel <i>Niveau cible</i> : 2020 – à définir sur la base de travaux de recherche; le portail menant aux différents services en ligne de l'État joue le rôle de « guichet unique » pour le commerce extérieur		Niveau de référence : aucun centre disponible; absence de cadre légal régissant leur fonctionnement Niveau cible : mise à l'essai d'un centre fonctionnel : mise au point d'un cadre légal régissant le fonctionnement des centres de ce type Données : rapports d'administrations locales et autonomes, enquêtes auprès des clients 1.3.4 : Nombre de méthodes visant à améliorer les fonctions et les compétences des organes de l'État adoptées et mises en œuvre Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1 Données : portail national d'information juridique, rapports officiels de l'État, analyses d'experts 1.3.5 : Nombre de propositions adoptées afin de réduire les risques de corruption spécifiques à chaque secteur Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Données : rapports officiels de l'État, analyses d'experts		
Priorité ou objectif du pays : Amélioration de l'environnement institutionnel et création d'un climat propice aux affaires; transformation des PME en moteurs du développement socioéconomique; emploi rationnel et utilisation efficace du capital humain; éducation au service du développement durable; économie fondée sur l'innovation, l'utilisation efficace des ressources nationales et des avantages compétitifs comparatifs (SNDD-2030); travail décent et revenus réguliers (consultations nationales pour l'après-2015)				
Réalisation 2.1 visée par le PNUAD : D'ici à 2020, l'économie voit sa compétitivité s'accroître grâce à des réformes structurelles, à l'accélération du développement du secteur privé et à son intégration dans l'économie mondiale.				
Résultat 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
2.1.2 Place du Bélarus dans le classement du rapport <i>Doing Business</i> de la Banque mondiale : <i>Niveau de référence</i> : 57° (2014)	Comité national de statistique, Comité d'État pour la Science et de la technologie, Institut de recherche	Produit 2.1 : Les institutions et systèmes nationaux et infranationaux sont en mesure de modifier structurellement les capacités de production, de sorte que celles-ci soient durables et axées sur l'amélioration de l'emploi et des moyens de subsistance.	Ministère de l'économie; Ministère des affaires étrangères; Ministère des impôts et contributions; Ministère du sport et	Ressources ordinaires : 500

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
<p>Niveau cible : 50° (2020)</p> <p>2.1.7. Part des PME dans le PIB</p> <p>Niveau de référence : 21,9 % (2013)</p> <p>Niveau cible : 37 % (2020)</p> <p>4.4.9 Nombre et proportion de localités habitées qui sont situées dans des régions touchées par l'accident de Tchernobyl où la dose efficace moyenne annuelle atteint plus de 1/mSv par an</p> <p>Niveau de référence : 193,8,1 %</p> <p>Niveau cible : 84,3,8 %</p>	<p>économique du Ministère de l'économie, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, rapport <i>Doing Business</i> de la Banque mondiale, Banque nationale du Bélarus, enquêtes d'entreprises</p> <p>(données devant être ventilées par âge et par sexe)</p>	<p>2.1.1 : Pourcentage de la population active employée dans les petites et moyennes entreprises</p> <p>Niveau de référence : 28,4 %</p> <p>Niveau cible : 35 %</p> <p>Données : Comité national de statistique</p> <p>2.1.2 : Nombre de partenariats entre secteur public et secteur privé qui fournissent de l'emploi dans des secteurs à haut rendement énergétique, y compris les secteurs des hautes technologies, de l'agriculture, du tourisme et de l'économie verte</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 10</p> <p>Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p> <p>2.1.3 : Nombre de mesures de renforcement des capacités appuyant les négociations bilatérales portant sur l'adhésion du Bélarus à l'OMC</p> <p>Niveau de référence : 0 (2014)</p> <p>Niveau cible : 10 (2017)</p> <p>Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p> <p>Produit 2.2 : Des politiques socioéconomiques inclusives et durables sont élaborées et mises en œuvre dans une série de secteurs.</p> <p>2.2.1 : Nombre d'initiatives de développement local qui créent des activités rémunératrices pour répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, y compris dans des régions touchées par l'accident de Tchernobyl</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 30</p> <p>Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p> <p>2.2.3 : Nombre, ventilé par âge, sexe et handicap, de personnes bénéficiant de nouveaux cours de formation professionnelle et d'autres mesures, locales et novatrices, permettant le développement des petites et moyennes entreprises et leur participation à l'exportation</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 1 500</p> <p>Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p>	<p>du tourisme; Ministère du travail et de la protection sociale; Ministère de l'éducation; autorités locales; organisations du PNUAD; entreprises du secteur privé et associations professionnelles; organisations non gouvernementales</p>	<p>Autres ressources : 18 250 (à mobiliser)</p>

Priorité ou objectif du pays : Préservation des ressources naturelles pour les générations à venir, conservation et utilisation durable de la diversité biologique et paysagère, protection et promotion de l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, enrayement et inversion du processus de dégradation des terres et arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité; prise urgente de mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions; garantie d'un accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (SNDD-2030); projets d'objectifs de développement durable; viabilité environnementale (consultations nationales pour l'après-2015).

Réalisation 3.1 visée par le PNUAD : D'ici à 2020, des politiques ont été améliorées et des mesures ont été effectivement mises en œuvre en vue d'accroître l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable; d'assurer la protection des paysages et de la diversité biologique et de réduire la charge anthropique qui pèse sur l'environnement.

Réalisation 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont ouverts et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
<p>3.1.2 Part d'énergie primaire produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 5 % (2010), 5,5 % (2015, projections)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 6 % (2020)</p>	<p>Comité national de statistique du Bélarus, Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, Ministère de l'éducation, Département de l'efficacité énergétique</p> <p><i>(données devant être ventilées par âge et par sexe)</i></p>	<p>Produit 3.1 : Solutions conçues au niveau national et infranational pour une gestion durable des ressources naturelles, des services rendus par les écosystèmes, des produits chimiques et des déchets</p> <p>3.1.1 : Nombre d'emplois créés grâce à la gestion des ressources naturelles, des services rendus par les écosystèmes, des produits chimiques et des déchets, ventilé par sexe</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 30 (dont au moins 50 % de femmes) Données : statistiques provenant des autorités locales</p>	<p>Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, Département du rendement énergétique, Académie nationale des sciences, autorités locales</p>	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 34 324 (à mobiliser)</p>
<p>3.1.3 Nombre de tonnes de polluants rejetés dans l'atmosphère (par kilomètre carré)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 6,62 (2013)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 6,49 (2020)</p>		<p>3.1.2 : Nombre de mécanismes de coordination des bassins hydrographiques opérationnels, en collaboration avec les pays limitrophes</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2 Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p>		
<p>3.1.5 Superficie des territoires protégés (en pourcentage de la superficie du pays)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 7,8 % (1^{er} janvier 2014)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 8,6 % (2020)</p>		<p>Produit 3.2 : Cadres juridiques et réglementaires, politiques et institutions capables d'assurer la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la diversité biologique et des écosystèmes, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale</p> <p>3.2.1 : Nombre d'hectares de zones humides dégradées qui ont été réhabilités</p> <p>Niveau de référence : 45 000 (2013) Niveau cible : 51 300 (2020)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
		<p>Données : rapports officiels de l'État, rapports sur le suivi des projets</p> <p>3.2.2 : Nombre de politiques ou de cadres réglementaires qui intègrent les prescriptions des conventions internationales relatives à l'environnement</p> <p>Niveau de référence : 0 (2014) Niveau cible : 7 (2020)</p> <p>Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p> <p>Produit 3.3 : Des solutions inclusives et durables sont adoptées afin d'accroître le rendement énergétique et d'assurer l'accès universel aux énergies modernes.</p> <p>3.3.1 : Utilisation de l'énergie (en kilogrammes d'équivalent pétrole par tranche de 1 000 dollars du PIB)</p> <p>Niveau de référence : 210 (2012, en prix constants de 2005 à parité de pouvoir d'achat) Niveau cible : 170 (2020, projections; en prix constants de 2005 à parité de pouvoir d'achat)</p> <p>Données : Agence internationale de l'énergie</p> <p>3.3.2 : Pourcentage de l'énergie primaire produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie</p> <p>Niveau de référence : 5 % (2010), 5,5 % (2015, projections) Niveau cible : 6 % (2020)</p> <p>Données : rapports officiels de l'État, rapports de projet</p>		
<p>Priorité ou objectif du pays : Développement du capital humain et utilisation efficiente du potentiel humain; soins de santé de haute qualité et modes de vie sains (SNDD-2030); qualité de l'enseignement et des soins de santé; renforcement de l'intégration et de l'autonomisation des groupes vulnérables (consultations nationales pour l'après-2015)</p>				
<p>Réalisation 4.3 visée par le PNUAD : D'ici à 2020, les groupes vulnérables et l'ensemble de la population accèdent, sur un pied d'égalité, à des services de santé, d'enseignement et de protection sociale de qualité qui répondent efficacement à leurs besoins, notamment un programme global de développement post-Tchernobyl.</p>				
<p>Réalisation 3 du plan stratégique : Les pays ont renforcé leurs institutions, de manière à pouvoir assurer progressivement un accès universel aux services de base.</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)
<p>4.1.3 : Abus d'alcool des personnes de 15 ans et plus (données ventilées par sexe et par âge)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Étude STEPS réalisée en 2015</p> <p><i>Niveau cible</i> : Diminution de 10 %</p>	<p>Enquête STEPS;</p> <p>Bulletin statistique sur le VIH du Ministère de la santé</p> <p>Rapport annuel du Ministère de la santé pour le Rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida du Programme commun ONUSIDA</p>	<p>Produit 4.1 : Renforcement des moyens dont disposent les institutions nationales et infranationales pour offrir des services de base et répondre aux priorités exprimées par la population, notamment dans les zones rurales, dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl et à l'égard de personnes vivant avec un handicap</p>	<p>Ministère de la santé; Ministère du travail et de la protection sociale; Ministère de l'information; autorités locales; organisations non gouvernementales; ONUSIDA; FNUAP; UNICEF; OMS</p>	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 13 000 (à mobiliser)</p>
<p>4.4.8 : Proportion de la population vivant dans des zones touchées par l'accident de Tchernobyl qui savent comment mener leurs activités en toute sécurité</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 45 %</p> <p><i>Niveau cible</i> : 65 %</p>	<p>Dépôt de référence d'informations juridiques de la République du Bélarus</p> <p><i>(données devant être ventilées par âge et par sexe)</i></p>	<p>4.1.1 : Nombre d'accords de partenariat officiels dans le cadre desquels les autorités locales, les communautés et les organisations de la société civile s'efforcent de réduire la consommation excessive d'alcool et de tabac et de promouvoir des modes de vie sains</p> <p>Niveau de référence : non disponible (2014)</p> <p>Cible : 20 (2018)</p> <p>Données : rapports de programme (semestriels), rapports officiels de l'État</p>		
<p>4.1.4 : Prévalence relative de la consommation de tabac auprès des personnes de 15 ans et plus (données ventilées par âge et par sexe)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Étude STEPS de 2015</p> <p><i>Niveau cible</i> : Diminution de 8 %</p>		<p>4.1.2 : Nombre de normes visant à assurer la couverture médias des questions relatives aux personnes handicapées qui sont mises au point selon une approche participative</p> <p>Niveau de référence : 0 (2014)</p> <p>Niveau cible : au minimum 7 (2020)</p> <p>Données : sites Web officiels des organes publics et d'autres organisations, informations communiquées par les médias</p>		
<p>4.2.1 : Nombre et pourcentage de groupes de population clefs faisant l'objet d'une série d'interventions concernant la prévention, les traitements et les soins relatifs au VIH (données ventilées par groupe de population, sexe et type de service)</p>		<p>4.1.3 : Nombre de secteurs (transports, éducation, etc.) qui appliquent de nouvelles normes pour la fourniture de services aux personnes handicapées</p> <p>Niveau de référence : 0 (2015)</p> <p>Cible : 5 (2020)</p> <p>Données : rapports officiels de l'État, rapports sur le suivi des projets</p> <p>Produit 4.2 : Les fonctions de gestion, de responsabilisation et de supervision des institutions nationales de mise en œuvre des programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose sont renforcées.</p>		
		<p>4.2.1 : Pourcentage de personnes vivant avec le VIH recevant un traitement antirétroviral</p> <p>Niveau de référence : 44,7 % (2013)</p> <p>Niveau cible : 80 % (2020)</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (milliers de dollars des États-Unis)</i>
<i>Niveau de référence</i> : À déterminer (2015)		Données : rapport mondial d'avancement sur la lutte contre le sida, rapports du Programme national de prévention du VIH.		
<i>Niveau cible</i> : À déterminer (2015)		4.2.2 : Pourcentage de patients atteints de la tuberculose et du VIH bénéficiant d'un traitement antirétroviral		
4.3.5 : Ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et harmonisation de la législation nationale avec ses dispositions		Niveau de référence : 67 % (2013) Niveau cible : 90 % (2020) Données : rapports officiels de l'État		
<i>Niveau de référence</i> : Débat sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées				
<i>Niveau cible</i> : Ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et mise en conformité de la législation nationale avec ses dispositions				